

Marché public de prestations intellectuelles

Ville de Beaune-la-Rolande

MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE

Sur la commune de Beaune-la-Rolande (45)

Cahier des Charges

Table des matières

I.	Préambule	3
II.	Contexte	3
III.	Objectifs.....	4
IV.	Contenu détaillé de la mission	4
1.	Complément d'étude sur le montage juridique et financier du projet.....	4
a.	Analyse économique et financière	4
b.	Analyse administrative, contractuelle et juridique	5
c.	Rapport de synthèse et choix des orientations.....	6
2.	Mise en œuvre du projet de création du réseau de chaleur	6
a.	Mise en œuvre du projet de création via un contrat de concession	7
b.	Mise en œuvre du projet de création via un Marché Public Global de Performance	9
c.	Mise en œuvre du projet de création via une procédure classique	13
IV.	Organisation	15
1.	Suivi de la mission et prise de décision	15
2.	Contacts.....	15
3.	Documents mis à disposition	16
4.	Ressources et qualifications du titulaire	16
V.	Calendrier et durée de la prestation	17
VI.	Contenu et remise des offres	17
VII.	Pièces constitutives du marché	18
VIII.	Annexe.....	18

I. Préambule

La commune de Beaune-la-Rolande dans le Loiret (1992 habitants, 20,55 km²) procède à une consultation pour sélectionner un prestataire capable de l'assister afin de créer un réseau de chaleur alimenté principalement aux énergies renouvelables et de récupération sur la commune de Beaune-la-Rolande.

Le projet vise à raccorder 7 bâtiments existants et 1 projet de piscine qui sont situés dans un périmètre restreint et qui appartiennent ou sont gérés par trois collectivités distinctes (la commune de Beaune-la-Rolande, la communauté de communes du Pithiverais Gatinais et le département du Loiret). L'objectif étant d'une part de décarboner les consommations de ces sites actuellement chauffés au fioul ou au propane et d'autre part d'utiliser une ressource locale (le bois énergie) pour limiter les variations des coûts de l'énergie sur les dépenses des différentes collectivités concernées par le projet.

II. Contexte

La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables. L'objectif étant d'atteindre une part de 33% dans la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2030. Cette part s'élève en 2024 à 23%.

Dans ce contexte et à l'occasion d'une réflexion sur le système de chauffage de la future piscine intercommunale implantée sur la commune de Beaune-la-Rolande et du remplacement de celui-ci du gymnase communal, il est apparu intéressant d'étudier l'opportunité d'implantation d'un réseau de chaleur biomasse mutualisé capable d'alimenter plusieurs bâtiments dans un périmètre restreint et gérés par 3 collectivités différentes : la commune de Beaune-la-Rolande, la communauté de communes du Pithiverais-Gatinais et le département du Loiret.

Cette étude d'opportunité s'est rapidement traduite par une première étude de faisabilité portant sur 8 bâtiments (1 projet de piscine, 1 collège, 2 gymnases, 3 écoles et une cantine) et une surface totale chauffée de 13 868 m². L'ensemble de ces bâtiments étant actuellement chauffé au fioul ou au propane car la commune de Beaune-la-Rolande ne dispose pas aujourd'hui de réseau de gaz de ville.

Suite à la présentation du rapport final d'étude mi-2024, les 3 collectivités ont conclu une convention de partenariat pour la sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse. Néanmoins, les modalités de montage juridique et financier du projet n'ont pas encore été arbitrées.

La mission de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage portera donc dans un premier temps sur l'évaluation des différents modes de gestion et de montage juridique et financier du projet afin de permettre une décision éclairée des collectivités concernées.

III. Objectifs

La mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage comprend les prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet dont les modalités juridiques restent à trancher pour la conception, réalisation et l'exploitation, à savoir :

- Mission 1 : Complément d'étude de faisabilité pour analyser les solutions de montage juridique et financier du projet ;
- Mission 2 : Assistance à la mise en œuvre du projet de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur via une modalité juridique choisie (3 options différentes)

Pour ce faire, le Titulaire aura pour mission (en fonction de l'option retenue) :

- De conseiller le maître d'ouvrage désigné dans la gestion de projet ;
- D'assister la maîtrise d'ouvrage dans la recherche et l'élaboration des dossiers de demande de subventions ;
- D'assurer la qualité du projet à travers une vision globale du projet et en coordination avec les différents acteurs ;
- De mettre en œuvre les différentes étapes du projet et de rédiger les cahiers des charges nécessaires ;
- D'assister le maître d'ouvrage dans les négociations et le choix de la ou des entreprise(s) ;
- De superviser le chantier et s'assurer de la conformité réglementaire et technique de l'installation ;
- De s'assurer du bon fonctionnement de l'installation et des modalités de maintenance et d'exploitation.

IV. Contenu détaillé de la mission

1. Complément d'étude sur le montage juridique et financier du projet

Pour réaliser cette mission le Titulaire devra s'appuyer sur l'étude de faisabilité technique réalisée en 2024 par le bureau d'étude SEITH sur ce projet en Annexe de ce cahier des charges.

a. Analyse économique et financière

Une première analyse économique du projet a été réalisée en 2024 dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude SEITH.

Le complément d'analyse économique demandé au titulaire sera conduit de façon à évaluer la rentabilité du projet de réseau de chaleur pour chacune des 3 collectivités concernée par le projet. Elle comprendra aussi bien le chiffrage des investissements et la production d'un plan de financement, que l'établissement des comptes prévisionnels d'exploitation ou encore la comparaison en coût global de la solution tarifaire du réseau de chaleur avec la solution existante, à l'échelle de chaque abonné, c'est-à-dire intégrant la facture énergétique (abonnement et énergie), les prestations d'entretien et de gros renouvellement des installations, l'amortissement des installations, avec les modes de chauffage envisageables hors réseau de chaleur.

Le titulaire devra s'appuyer sur la solution technique et reprendre les éléments de l'analyse économique réalisée en 2024 par le bureau d'étude SEITH qui porte sur le même projet. L'objectif de cette analyse est d'abord de compléter l'analyse en coût global et d'intégrer les évolutions récentes concernant les subventions mobilisables dans le cadre d'un projet de réseau de chaleur.

Le titulaire établira un tableau de synthèse présentant la/les solutions techniques proposées et les résultats de l'analyse économique avec pour référence une solution concurrente au propane. Le tableau comprendra a minima :

- Le coût global des investissements à réaliser et la quantification du surcoût à l'investissement de la solution biomasse ;
- Une estimation des subventions mobilisables (CEE, Fonds Chaleur, COT ENR, FEDER notamment) ;
- Les économies réalisées grâce à l'exploitation de la solution étudiée ;
- Le coût global des frais de fonctionnement annuel et d'exploitation ;
- Le bilan annuel d'exploitation équilibré et les bilans sur 5, 10, 15 et 20 ans en coût global actualisé.

b. Analyse administrative, contractuelle et juridique

Le titulaire devra étudier en détail les différentes possibilités de réalisation du projet de réseau de chaleur sur les aspects suivants : le portage du projet, le mode de gestion possible, les durées pertinentes, les modalités de mises en œuvre, les contraintes techniques, administratives, réglementaires, contractuelles et juridiques.

Pour cela le titulaire étudiera de manière approfondie tous les types de mode de gestion pertinents :

- Contrat de type concession avec ou sans investissement du concessionnaire ;
- Régie externalisée avec un marché public global de performance ;
- Régie externalisée ou internalisée avec marché de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux.

Pour chaque mode de gestion, il analysera de façon détaillée les éléments suivants, en tenant compte des spécificités du projet et des collectivités concernées :

- Les modes de gouvernance possibles ;
- L'allocation des risques portés par la collectivité et l'exploitant, s'il est distinct ;
- Le calendrier de mise en œuvre avec les jalons et les durées incompressibles ;
- Les modalités et conséquences opérationnelles et financières sur l'activité future pour la collectivité.

Un tableau de synthèse présentera les avantages et inconvénients des différentes solutions de portage et de mode de gestion ainsi que des modalités de financement et la vigilance à avoir pour garantir le mix énergétique attendu.

c. Rapport de synthèse et choix des orientations

Le titulaire élaborera un rapport de synthèse permettant à la maîtrise d'ouvrage de choisir le mode de gestion le plus adapté au contexte technico-économique du projet. Le rapport de synthèse devra notamment proposer une ou plusieurs orientations pertinentes concernant le montage juridique et économique du projet afin de permettre la prise de décision de la maîtrise d'ouvrage.

Une présentation du rapport de synthèse sera réalisée auprès du COPIL du projet afin de permettre un échange autour des modalités proposées par le titulaire et de permettre une prise de décision préalablement à la 2^e phase de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En parallèle du rapport de synthèse, le titulaire présentera une estimation du calendrier des dépenses à réaliser dans le cadre du projet, incluant les subventions mobilisables, pour chacune des 3 collectivités concernées par le projet.

2. Mise en œuvre du projet de création du réseau de chaleur

Cette seconde phase ne démarrera qu'après la validation d'un mode de contractualisation par le COPIL du projet. **Une seule des trois modalités de mise en œuvre du projet détaillés ci-après sera ensuite à étudier par le titulaire.**

a. Mise en œuvre du projet de création via un contrat de concession

i. *Rédaction du dossier de consultation des entreprises et de l'AAPC*

Le titulaire accompagne la collectivité dans la conclusion d'un contrat de concession afin de confier la réalisation ainsi que la gestion dans la durée du réseau de chaleur. Il devra établir :

- Le projet de contrat comprenant les éléments administratifs et contractuels mais également techniques. Celui-ci précisera les exigences de l'Autorité concédante (dossier d'information, objectifs à atteindre, performances minimales requises, spécifications techniques et architecturales, finitions techniques...), les contraintes non techniques (riverais, approvisionnement...), les contraintes réglementaires et environnementales.
- Les critères de consultations et les objectifs et garanties de performances techniques et financières ainsi que les délais de travaux
- Le cadre de la proposition : cadres financiers et techniques tel que le cadre du compte d'exploitation prévisionnel, annexes (et notamment le projet de règlement de service).
- Les modalités de mise en place de l'AAPC

Le titulaire proposera des éléments à intégrer au DCE afin de garantir une coordination des travaux du réseau de chaleur avec les travaux d'aménagement urbain et les éventuels travaux de rénovation.

Il proposera une durée de la concession qu'il argumentera notamment en fonction des investissements à porter et des recettes d'exploitation à envisager. Il fera également des propositions pour que les candidats se fixent des objectifs en termes de garanties de performance (disponibilité et rendement de production), de taux d'EnR&R et de conduite du réseau.

Le dossier de consultation comportera des documents types à remplir (compte d'exploitation prévisionnel, modèle de compte-rendu annuel, suivi des indicateurs de performance, etc.) afin que les candidats disposent d'un cadre pour leur réponse et que l'analyse des dossiers en soit facilitée.

i. *Assistance au choix du concessionnaire et mise au point du contrat*

Le titulaire devra assister l'Autorité Concédante pour :

- Répondre aux questions éventuelles des candidats selon les délais imposés par la consultation ;
- Analyser et sélectionner les candidatures ;
- Assurer l'adéquation des pièces écrites avec le Règlement de consultation (RC) ;
- Produire le rapport d'analyse des offres initiales et les propositions d'axes de négociation en collaboration avec les représentants du comité technique du projet ;

- Participer aux négociations et établir la liste des questions et précisions à demander aux candidats. Il établira le compte-rendu détaillé des réponses apportées ;
- Rédiger le rapport d'analyse des offres finales après négociation en collaboration avec les représentants du comité technique ;
- Mettre au point et rédiger les pièces du contrat de concession.

ii. Suivi des travaux et de la première année de mise en exploitation

Démarrage du contrat

La prestation comprend notamment :

- Le suivi des études, du respect des clauses techniques du contrat et de l'obtention des autorisations administratives ;
- Les visites de terrain régulières en particulier sur les travaux ;
- Le suivi de la conformité technique et budgétaire ainsi que du planning des travaux engagés ;
- Le suivi des conditions générales de fonctionnement ;
- La mise en place des tableaux de bords de suivi du contrat ;
- Le suivi du respect du contrat ;
- L'analyse des dysfonctionnements éventuels et des propositions pour y remédier ;
- Le contrôle et le suivi des conventions de fourniture de chaleur.

Suivi et réception des travaux en phase chantier

Tout au long de la phase de chantier, le titulaire assure le suivi des travaux et apporte son concours à la collectivité pour l'exercice de son contrôle en tant qu'autorité délégante.

Le suivi des travaux avec visite de chantier sera couplé à une réunion mensuelle. L'objectif de cette prestation est d'effectuer un contrôle technique et financier, ainsi que de vérifier le respect du planning des travaux. Un compte-rendu sera établi par le titulaire après chaque visite de chantier.

Le titulaire assistera également la collectivité pour l'ensemble des opérations liées à la réception des installations prévus au contrat de concession.

Il accompagnera la collectivité pour les opérations préalables à la réception et établira la liste des réserves et leurs délais de levée pour prise en compte par le concessionnaire. Il effectuera une revue du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) pour vérifier sa complétude et sa conformité avec les spécifications techniques requises et avec la réalisation.

Il suivra également :

- Les essais à froid et à chaud.

- La levée des réserves.
- La mise en service.

Au terme de chacune de ses étapes, le concessionnaire établira les PV associés ainsi que celui de réception des travaux. Le titulaire établira de son côté un PV pour valider l'intégration des ouvrages dans la concession.

Suivi d'exploitation

Cette prestation comprend :

- Un contrôle mensuel de la facturation sur la 1^{ère} année d'exploitation ;
- Un contrôle de la complétude des données d'exploitation et du respect des objectifs fixés ;
- Une réunion mensuelle en présence des représentants du concessionnaire et de l'Autorité concédante dont l'ordre du jour reprendra les thématiques suivantes :
 - Analyse et synthèse des données d'exploitation ;
 - Analyse des comptes-rendus de visite des installations ;
 - Suivi des conventions de fourniture de chaleur et de mise à disposition d'équipement ;
 - Avancement et bonne exécution des travaux ;
 - Suivi contractuel ;
 - Atteinte des objectifs contractuels ;
 - Redevances versées et éventuelles pénalités ;
 - Prochains échanges et rendez-vous à venir.
- Le contrôle du rapport annuel du concessionnaire.

b. Mise en œuvre du projet de création via un Marché Public Global de Performance

ii. Rédaction du/des dossier(s) de consultation et de l'AAPC

Le titulaire mettra en œuvre le principe permettant à la collectivité de financer des investissements et de confier à un prestataire, la conception/réalisation des installations ainsi que l'exploitation du réseau dans les années suivant sa création. Le Marché à mettre en œuvre est un Marché Public Global de Performance (MPGP) incluant la conception/réalisation et l'exploitation pour une durée déterminée.

Pour la réalisation de cette mission, le titulaire devra dans un premier temps retranscrire les éléments de l'étude de faisabilité qu'il établira dans un document appelé « programme », qui servira de base à la consultation associée à la conception/réalisation et qui décrira notamment :

- Les sites à raccorder au futur réseau, leurs besoins annuels et puissances estimatives de chauffage et d'ECS ;
- Le tracé du réseau avec implantation précise des sous-stations ;
- L'implantation du bâtiment chaufferie ;
- Les principes fonctionnels ;
- Le chiffrage estimatif des investissements et charges d'exploitation détaillés par poste, pour le projet de réseau de chaleur mais également pour la situation de référence de chaque site à raccorder ;
- Le planning détaillé de la procédure, de la conception, de la réalisation-réception, puis de l'exploitation.

Le titulaire rédigera ensuite le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) avec l'ensemble des annexes comprenant notamment :

- Document programme (décrit ci-avant) ;
- Bordereau des performances et pénalités associées (techniques, environnementale, etc) ;
- Cadre des DPGF/BPU : il est attendu un niveau de décomposition comprenant les stockage bois, les équipements process, l'électricité, la régulation, les canalisations, les sous-stations, les travaux de voirie...) ;
- Notice architecturale et paysagère ;
- Esquisse technique ;
- Préconisations éventuelles ;
- Liste, modèle et fréquence des livrables en période d'exploitation ;
- Plan de mesure et vérification ;
- Le projet de règlement de services.

Le titulaire accompagnera également la collectivité pour la constitution et la rédaction des autres pièces du DCE :

- L'Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) et les RC avec les compétences, références et expériences professionnelles attendues ainsi que les critères de consultations et de notation des offres ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le titulaire proposera des éléments à intégrer au DCE afin de garantir une coordination des travaux de réseau de chaleur avec les travaux d'aménagement urbain et les éventuels travaux de rénovation sur les sites du projet.

Enfin, le titulaire établit les pièces techniques et assiste la collectivité pour les pièces administratives (CCAP, RC) pour la consultation du Contrôleur Technique (CT) et du Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

iii. Assistance au choix du prestataire

Le titulaire devra assister le maître d'ouvrage pour :

- Répondre aux questions éventuelles des candidats selon les délais imposés par la consultation ;
- Sélectionner et analyser les candidatures ;
- Assurer l'adéquation des pièces écrites avec le RC ;
- Produire le rapport d'analyse des offres initiales et les propositions d'axes de négociation en collaboration avec les représentants du comité technique du projet ;
- Participer aux négociations et établir la liste des questions et précisions à demander aux candidats. Il établira le compte-rendu détaillé des réponses apportées ;
- Rédiger le rapport d'analyse des offres finales après négociation en collaboration avec les représentants du comité technique ;
- Mettre au point et rédiger les pièces du marché, notamment la contractualisation des objectifs et garanties de performance.

iv. Suivi du contrat et des travaux du titulaire du MGP

Suivi de la conception et de la réalisation

Cette mission ne se substitue pas à celle de maîtrise d'œuvre du titulaire retenu pour l'exécution du marché global de performance. Elle a pour objet d'assister la collectivité dans la vérification des installations conçues et mises en place et de leur conformité au cahier des charges et aux engagements de performance.

Dans ce cadre, le titulaire assurera, le cas échéant en coordination avec le bureau de contrôle et le coordonnateur SPS :

- L'animation d'une réunion mensuelle avec les acteurs, lors de la phase de conception ;
- Le contrôle de la phase conception (APD, PRO) conformément aux engagements contractuels du titulaire du MGP ;
- Le contrôle du respect des engagements du titulaire du MGP lors du dépôt du Permis de Construire et de tout autre demande d'autorisation administrative ;
- Le contrôle de l'exécution des travaux en fonction notamment du cahier des charges et des indicateurs de performance du contrat durant toute la durée des travaux ;
- Le suivi économique :
 - o Validation des avancements présentés par le titulaire du marché global de performance ;
 - o Suivi budgétaire de l'opération et mise à jour du plan d'affaires prévisionnel lorsque nécessaire.
- Le suivi du planning contractualisé.

Durant la phase travaux, le titulaire effectue les tâches suivantes :

- Animation d'une réunion mensuelle avec le titulaire du MPGP avec rédaction d'un compte-rendu dont l'objectif est de s'assurer du bon déroulement des travaux et du respect des délais, coûts et spécifications techniques ;
- Vérification des décomptes mensuels ou des demandes d'avances avec établissement des états d'acomptes et vérification du projet de décompte final ;
- Donne un avis au maître d'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées et sur le décompte général ;
- Prend connaissance des comptes-rendus de chantier et s'assure du bon traitement des avis notamment du CSPS et CT ;
- Alerte le maître d'ouvrage en cas de dérive d'un de ces éléments. En cas de besoin, il peut être à l'initiative de réunion spécifique pour lever des points de blocage ;
- Procède aux constats contradictoires ;
- Alerte le maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux et l'accompagne dans l'instruction des mémoires de réclamation.

Plus globalement, le titulaire assiste la maîtrise d'ouvrage dans la gestion des interfaces avec les acteurs extérieurs aux contrats (réseau électrique, travaux urbains, DREAL, ADEME...).

Enfin, il assiste la collectivité dans la constitution des dossiers de demande de subvention et le suivi de leurs instructions (Fonds Chaleur, FEDER, COT EnR, CEE...).

Suivi des opérations de réception

Pour assister la collectivité à la réception des travaux, le titulaire effectue les tâches suivantes :

- Vérification régulière et compte-rendu formalisé du bon avancement du travail du CSPS et du CT (production de documents, visite, comptes rendus, présence en réunion) et de la bonne prise en compte de leurs demande set avis par la maîtrise d'œuvre et les entreprises.
- Formulation et suivi des réserves et désordres constatées tout au long du chantier
- Représentation de la collectivité et suivi des essais à froid et à chaud, ainsi que de la mise en service du réseau et des sous-stations
- Réalisation des opérations préalables à la réception (OPR) et aide à la prise de décision du maître d'ouvrage concernant celle-ci et les réserves éventuellement à formuler
- Contrôle du dossier des ouvrages exécutés (DOE) pour vérifier sa complétude et sa conformité avec les spécifications techniques requises et avec la réalisation
- Examen des désordres signalés par le Maître d'ouvrage

A l'issue des travaux, il procèdera à une évaluation de l'atteinte des objectifs environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre.

Suivi d'exploitation

Le titulaire effectuera, conformément à la procédure d'évaluation proposée dans le Marché Public Global de Performances, et à partir des données collectées fournies par le titulaire du MPGP :

- Le suivi mensuel avec synthèse annuelle des indicateurs de performance, qui auront préalablement été déterminés conjointement avec la collectivité
- L'organisation et l'animation de réunion trimestrielle d'exploitation, dont une permettant la visite et le contrôle des installations sur site
- Le suivi de l'éventuelle compte GER
- La vérification du rapport annuel d'exploitation (technique, performanciel et économique) du titulaire du MPGP avec des éventuelles propositions :
 - o De montants de pénalités/intéressement vis-à-vis du titulaire du MPGP
 - o D'évolution du prix de vente de la chaleur pour l'année suivante

Le titulaire effectuera un suivi renforcé durant la période de Garantie de Parfait Achèvement. Il continuera de manière plus standard pour les années suivantes.

c. Mise en œuvre du projet de création via une procédure classique

i. Rédaction du/des dossier(s) de consultation et de l'AAPC

Le titulaire mettra en œuvre le principe permettant à la collectivité de confier à un prestataire, la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un réseau de chaleur sur la commune de Beaune-la-Rolande.

Pour la réalisation de cette mission, le titulaire devra dans un premier temps retranscrire les éléments de l'étude de faisabilité qu'il établira dans un document appelé « programme », qui servira de base à la consultation associée à la conception puis à l'exploitation du projet et qui décrira notamment :

- Les sites à raccorder au futur réseau, leurs besoins annuels et puissances estimatives de chauffage et d'ECS
- Le tracé du réseau avec implantation précise des sous-stations
- L'implantation du bâtiment chaufferie
- Les principes fonctionnels
- Le chiffrage estimatif des investissements et charges d'exploitation détaillés par poste, pour le projet de réseau de chaleur mais également pour la situation de référence de chaque site à raccorder
- Le planning détaillé de la procédure, de la conception, de la réalisation-réception, puis de l'exploitation.

Le titulaire rédigera ensuite l'ensemble des pièces nécessaires au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, afin de garantir le recrutement d'une équipe disposant des compétences techniques et méthodologiques adaptées à la bonne conduite de l'opération. Il s'assurera également du respect des attendus formulés par le maître d'ouvrage permettant ainsi de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre la mieux-disante.

Durant la phase de consultation, le titulaire devra :

- Rédiger l'ensemble des pièces marchés pour la consultation
- Rédiger et remettre aux candidats les demandes de compléments dans le cadre de la procédure de consultation
- Assurer le bon déroulement de la consultation en organisant des visites de site et en répondant à l'ensemble des demandes liées à la consultation.

ii. Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre et suivi de la phase conception

Le titulaire devra assister le maître d'ouvrage pour :

- Répondre aux questions éventuelles des candidats selon les délais imposés par la consultation
- Sélectionner et analyser les candidatures
- Assurer l'adéquation des pièces écrites avec le RC
- Produire le rapport d'analyse des offres initiales et les propositions d'axes de négociation en collaboration avec les représentants du comité technique du projet
- Participer aux négociations et établir la liste des questions et précisions à demander aux candidats. Il établira le compte-rendu détaillé des réponses apportées
- Rédiger le rapport d'analyse des offres finales après négociation en collaboration avec les représentants du comité technique

Après la sélection de la maîtrise d'œuvre, durant la phase conception, le titulaire veille à la bonne compréhension du programme par les équipes de maîtrise d'œuvre, sa bonne évolution et aux diverses négociations possibles ou arbitrages au fil de la progression du projet.

Il accompagnera ainsi la maîtrise d'ouvrage tout au long de la phase de conception, notamment :

- Il interviendra en tant que tiers de confiance afin de garantir la cohérence des choix et des propositions de la maîtrise d'œuvre en participant à l'ensemble des échanges entre le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ;
- Il s'assurera, en collaboration avec la maîtrise d'œuvre, que les solutions techniques retenues respectent les exigences définies dans le programme.

La mission du titulaire prendra fin à l'issue de cette phase de conception après validation de l'APD et dépôt du PC.

IV. Organisation

1. Suivi de la mission et prise de décision

Le suivi de la prestation sera assuré par un comité technique placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services de la Commune de Beaune-la-Rolande et composé de représentants du Département du Loiret, de la Communauté de Communes de Pithiverais-Gatinais et de la Commune de Beaune-la-Rolande.

Le comité technique a pour objectif de faciliter la réalisation de la mission d'AMO et d'éclairer les propositions à formuler au comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé :

- Pour la commune de Beaune-la-Rolande, du Maire ou son représentant
- Pour la Communauté de communes, du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant
- Pour le Département, du Président du Conseil Départemental ou de son représentant

Ce comité de pilotage, prend acte des rapports d'étape dressés par le titulaire lors des différentes phases de la mission, valide les conclusions partielles et propose au maître d'ouvrage les orientations permettant la poursuite de la mission.

Les instances décisionnaires des 3 collectivités concernées seront amenées à se prononcer sur le lancement effectif de la procédure de consultation pour la réalisation des travaux du projet de réseau de chaleur suite à la 1ère phase de la mission d'AMO.

2. Contacts

Les informations techniques ou administratives complémentaires pourront être adressées à :

- Mylène Massot, service juridique de la Commune de Beaune-la-Rolande, par :
 - Courriel : service.juridique@mairie-beaunelarolande.fr
 - Tél : 02 38 33 21 56
- Hugo Guillaume, ingénieur en études thermiques et énergies renouvelables au Département du Loiret, par :
 - Courriel : hugo.guillaume@loiret.fr
 - Tél : 06 46 16 06 17

- Sandrine Truffet, directrice des services techniques de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, par :
 - o Courriel : direction.st@pithiveraisgatinais.fr
 - o Tél : 02 38 33 92 68

3. Documents mis à disposition

La maîtrise d'ouvrage mettra à disposition du titulaire les documents existants, et en sa possession, nécessaires à la bonne réalisation de sa mission et notamment les études déjà réalisées ainsi que les données de consommation des sites concernés.

Il appartient au titulaire retenu de demander tout document ou toute information utile à la bonne réalisation de sa mission et qui ne lui aurait pas été fourni.

4. Ressources et qualifications du titulaire

Le titulaire mettra en œuvre les moyens et compétences nécessaires à l'exécution de la mission qui lui est confiée.

Le titulaire est réputé disposer, pour mener sa mission, de l'ensemble des ressources matérielles et humaines nécessaires permettant l'exécution des prestations précisées au présent cahier des charges.

La réalisation des études pour la mise en place d'un réseau de chaleur nécessite des compétences confirmées aussi bien dans les domaines de l'énergétiques, techniques, financiers que juridiques. Ces compétences font l'objet de qualifications OPQIBI dont le titulaire doit disposer.

Par ailleurs le titulaire devra disposer des qualifications RGE indispensables pour candidater aux subventions du fond chaleur ADEME :

20.12 : AMO pour la réalisation d'installations de production d'énergie utilisant la biomasse

20.08 : Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion

Le titulaire justifiera également d'un ou plusieurs retours d'expérience sur la réalisation d'études de faisabilité pour l'intégration de biomasse sur des réseaux de chaleur à un stade avant-projet et de présenter une équipe composée d'expert dans ces différents domaines.

Le titulaire devra enfin avoir déjà participé à la conception, au suivi de la réalisation et au suivi des performances de telles installations.

V. Calendrier et durée de la prestation

L'exécution de la prestation commencera dès réception de la notification du marché et s'achèvera une fois les missions réalisées.

Lancement de la consultation : **20/07/2026**

Date limite de réception des offres : **8/09/2026 à 12h00**

Le titulaire présentera pour chaque mission des délais de réalisation sachant que la 1ere phase de la mission devra pouvoir être finalisée lors du dernier trimestre de 2026.

Les prestations assurées comprendront a minima :

- Une réunion de démarrage/cadrage de la mission ;
- Une réunion de présentation de la phase 1 (complément d'étude sur le montage du projet) ;
- Une réunion de lancement de la seconde phase (à la suite de la validation par le COPIL des modalités de montage du projet) ;
- Une réunion de validation des documents de consultation ;
- Une réunion d'analyse des offres ;
- Une réunion relative à la négociation des offres ;
- Une réunion de présentation auprès des élus.

Les réunions seront prioritairement réalisées en physique sur la commune de Beaune-la-Rolande.

VI. Contenu et remise des offres

Une proposition détaillée et un planning devront être par les candidats qui devront préciser dans leurs offres :

- Le phasage et le planning prévisionnel de la mission ;
- La méthodologie utilisée ;
- Le coût détaillé de l'offre par partie ;
- Le temps passé avec s'il y a lieu une précision du temps sur le terrain ;
- La composition de l'équipe qui interviendra sur la mission ;
- Ses références sur des études et projets similaires.

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître la charge de travail, les honoraires et les frais annexes liés aux déplacements et aux différentes réunions nécessaires. Ce devis devra bien distinguer les deux volets de la prestation : un premier volet en base et les 3 options du second volet.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.

VII. Modalités de paiement des prestations

Le paiement des prestations sera réalisé conformément au cahier des clauses administratives générales pour les prestations intellectuelles.

Le règlement du solde du premier volet de la prestation interviendra après la réunion de présentation du complément d'étude au COPIL.

Le règlement du second volet pourra intervenir à la réception des prestations réalisés à chacune des étapes du projet (conception, réalisation et exploitation) sur demande de paiement du titulaire.

VIII. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

1. Pièces particulières :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes,
- Le présent Cahier des Clauses Particulières et ses annexes,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (formait de rémunération et répartition des honoraires par intervenants),
- Le cadre de mémoire technique (CMT) et tout document par renvoi,
- Tous actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

2. Pièces générales :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAP – PI) en vigueur,
- Le Code de la commande publique (CCP) en vigueur.

IX. Annexe

Annexe 1 : Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur biomasse sur la commune de Beaune-la-Rolande de SEITH